

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2019**

Délibération : **N° 2019-07- 85**
 OBJET : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**
 Nomenclature : 4.1.5

En exercice : 29 membres

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Absents : 29

Votants : 0

Délibération comportant :

Annexe : 2019 07 85 -
ANNEXE Convention MAD
personnel transport.pdf

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Damien CLOUET donne pouvoir à Aurora ROOKE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Depuis le 1^{er} septembre 2004, la compétence « organisation et gestion des transports scolaires » est transférée à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

Lors de ce transfert, la commune a signé une convention de mise à disposition du personnel assurant la surveillance et l'accompagnement dans les cars scolaires primaires qui desservent la commune.

Vu la Délibération du Bureau communautaire du 27 juin 2019 relative au renouvellement de la Convention de mise à disposition du personnel d'accompagnement des cars scolaires,

La convention précise les conditions d'emploi, de rémunération et d'évaluation des agents mis à disposition.

Vu la présentation en commission Ressources du 18 juin 2019,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition du personnel d'accompagnement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 juillet 2019
Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en Préfecture
044-214402091-20190701-2019-07-85-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

